

DÉCISION N° 2023 - 98

LE MAIRE DE LA VILLE DE LECTOURE,

VU la délibération en date du 16 octobre 2021 portant délégation de pouvoir au Maire conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre des contrats d'assurances pour les besoins de la commune une consultation par appel d'offres a été initiée et publiée le 17/11/2023.

Après analyse des propositions reçues et validation par la commission MAPA du 21/12/2023 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER, pour une durée de trois ans :

Lot n° 1 : Dommages aux Biens et Risques annexes : CPV 66515200-5

à 2C COURTAGE sis , Rés th Gautier, 7 rue G Magnoac ; 65000 Tarbes
pour un montant de : **38 743,00€ TTC** prime annuelle.

Lot n°2 : Responsabilités Civiles et Risques Annexes : CPV 66516000-0

à 2C COURTAGE sis , Rés th Gautier, 7 rue G Magnoac ; 65000 Tarbes
pour un montant de : **7 615,00€ TTC** prime annuelle

Lot n°3: Flotte Automobile et Risques annexes : CPV 66514110-0

à JL. CASTELL et V BONNASSIES, Agents Généraux, 2 av Charles De Gaule 32502 Fleurance
pour un montant de : **19 040,72 € TTC** prime annuelle

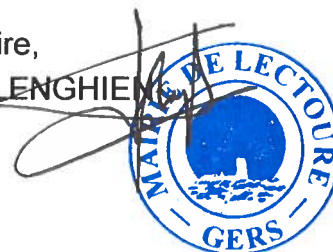
Lot n°4 : Protection juridique de la Commune, des Elu(e)s et des Agent(e)s : CPV 66513100-0

à ADM Assurances, 169 avenue Jean jaures 47000 AGEN
pour un montant de : **2 200,00 € TTC** prime annuelle.

ARTICLE 2 : Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lectoure, le **27 DEC. 2023**

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEM



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr

